



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 14 MARS 2014

**SPECIAL N ° 5 - MARS 2014**

# SOMMAIRE

## Préfecture de l'Aude

### pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2014070-0021 - Arrêté préfectoral accordant une dérogation au repos dominical des salariés - Société DECATHLON SA à Narbonne le 16 mars 2014.....	1
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° 2014070-0021 accordant une dérogation  
au repos dominical des salariés - Société DECATHLON SA à Narbonne**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L. 3132-3 du code de travail fixant le jour de repos hebdomadaire le dimanche ;

VU l'article L. 3132-20 du code de travail relatif aux dérogations individuelles ;

VU la demande en date du 20 février 2014 présentée par la Société DECATHLON à Narbonne ;

VU la consultation mise en œuvre dans le cadre des dispositions de l'article L. 3132-25-4 ;

VU l'avis de M. le directeur adjoint de l'Unité Territoriale de l'Aude de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon ;

**CONSIDERANT** que la société DECATHLON de Narbonne demande une dérogation au repos dominical, le dimanche 16 mars 2014, afin de procéder à une modification d'implantation des rayons, en toute sécurité tant pour le public que pour le personnel ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

La dérogation au repos dominical demandée par la Société DECATHLON SA à Narbonne est accordée le dimanche 16 mars 2014.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot - CS 99002 - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa notification.

**ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de l'unité territoriale de l'Aude de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 14 MARS 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture.

Thilo FIRCHOW